

effectivement vers la mise au point de systèmes de défense anti-missiles balistiques utilisant les rayons laser et autres techniques de pointe, les États-Unis passeront alors peu à peu d'une stratégie basée sur la menace de représailles à une autre, destinée à contrer directement toute forme de menace aérienne, soviétique ou autre, contre son territoire. Dans ce cas, il serait à peu près inutile de se défendre contre les missiles balistiques si on ne mettait pas en même temps les États-Unis à l'abri des bombardiers, missiles de croisière ou autres systèmes offensifs. Tout un éventail d'armes défensives et de systèmes de détection seront nécessaires, dispositifs spatiaux et terrestres de défense contre les missiles balistiques, radars et intercepteurs notamment.

En proie dans cette situation complexe au doute sur le progrès des négociations actuelles et s'interrogeant sur leurs répercussions, le Canada se voit confronté à un certain nombre de choix possibles. Résumons-les ainsi pour mieux nous faire comprendre:

1. Le Canada pourrait encourager les États-Unis à poursuivre leurs efforts de perfectionnement des systèmes actuels de défense aérienne, et envisager en même temps une étroite collaboration avec eux dans le domaine de la défense aérospatiale du continent, ce qui suppose une participation active aux systèmes spatiaux américains, offensifs ou défensifs, comme à la défense par missiles balistiques. Il faudrait pour cela modifier en profondeur les politiques de contrôle des armements et de désarmement poursuivies par notre pays depuis le début de l'ère de l'atome.
2. Le Canada pourrait exhorter les États-Unis à donner suite aux dispositions transitoires en cherchant à se ménager, dans le cadre de ceux-ci, un rôle efficace, mais clairement délimité et défini. Il pourrait également, par l'entremise du NORAD, s'efforcer de jouer un rôle efficace dans la tâche essentielle de la surveillance de l'espace, en coopération avec les États-Unis, soit en mettant au point ses propres satellites de surveillance militaire, soit en tentant de négocier sa participation aux programmes spatiaux américains, ce qui lui permettrait de jouer un rôle purement défensif. L'intérêt possible de cette solution pour les États-Unis ainsi que sa faisabilité technique ou administrative sont analysés de manière plus approfondie aux chapitres V et VI.
3. Le Canada pourrait s'engager à améliorer les systèmes terrestres basés sur son territoire, que les États-Unis souhaitent ou non participer à leur modernisation. Cette solution devrait être envisagée dans le cas où, pour une raison ou pour une autre, les négociations actuelles n'aboutiraient pas. Si le Canada assumait cette responsabilité, il pourrait préférer éviter les dépenses additionnelles liées au programme de surveillance de l'espace. En revanche, il pourrait créer son propre programme spatial ou rechercher une participation restreinte aux programmes américains.
4. Le Canada pourrait, théoriquement du moins, se refuser à prendre position en ce qui concerne la défense aérienne de l'Amérique du Nord, en se contentant d'adopter, en matière d'amélioration, une attitude simplement passive. Pour le moment, on se contenterait des systèmes actuels, le Canada ne prenant aucune part à cette amélioration, ni de son propre chef ni